



## SAGE ELLE – ISOLE - LAITA



Photo : AAPPMA Quimperlé

## SAGE ELLE – ISOLE – LAITA

### Evaluation Environnementale et Résumé non technique

*Pièce n° 4*

Mai 2009

VU, pour être annexé à l'arrêté de ce jour  
QUIMPER, le 10 JUIL. 2009  
POUR LE PREFET  
LE CHEF DE BUREAU  
L'adjointe au chef de bureau,



Sophie HOLLIERE

**Adopté par la CLE le 7 mai 2009**

## **1 Préambule**

Dans le cadre de la directive 2001/42 relative à l'évaluation des incidences et programmes sur l'environnement, transposée en droit français par l'ordonnance du 3 juin 2004, il est demandé que les Schémas d'aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) soient évalués en fonction de leurs incidences environnementales.

L'avis de l'autorité environnementale (Préfet pilote) porte d'une part sur la qualité du rapport environnemental, d'autre part sur la manière dont est pris en compte l'environnement dans le projet de SAGE.

## Sommaire

1	Préambule.....	2
1	– Objectifs, contenu et articulation avec d’autres plans.....	4
1.1	Objectifs du projet.....	4
1.2	Contenu .....	5
1.3	Cohérence avec les autres plans et programmes .....	5
2	– Analyse de l’état initial de l’environnement .....	8
2-1	Caractéristique physique du bassin versant .....	8
2-2	Caractéristique socio-économiques .....	9
2-3	La ressource en eau : enjeu prioritaire .....	9
2-4	Inondation : gestion des crues et des risques .....	10
2-5	Le milieu aquatique et les zones humides à préserver et à gérer .....	10
2-6	La qualité des eaux : relativement préservée .....	11
2-7	L’estuaire : enjeu transversal .....	12
3	– Justification du projet et alternatives.....	12
4	– Analyse des effets .....	14
5	– Mesures correctrices et suivi.....	15
5-1	Mesures correctrices .....	15
5-2	Suivi .....	16
6	– Résumé non techniques et méthodes .....	16

# 1 – Objectifs, contenu et articulation avec d'autres plans

## 1.1 Objectifs du projet

Conformément au code de l'environnement, modifié par la Loi du 21 avril 2004 portant transposition de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), le SAGE doit permettre d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau et de concilier les usagers de l'eau. Ce projet a également pour objectif d'assurer une meilleure gestion quantitative de la ressource en eau.

En outre, il prévoit les moyens de sa mise en œuvre pour assurer la cohérence de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant.

L'engagement de la démarche a été initié à partir de l'année 2000. Des enjeux majeurs étaient reconnus sur ce territoire. Cependant, le processus s'est accéléré suite aux inondations de fin 2000 - début 2001 et grâce également à la volonté affirmée des élus et usagers locaux confrontés à ces problèmes d'inondations mais aussi ceux d'alimentation en eau potable.

Les premières réunions d'information se sont tenues en 2001, le périmètre du SAGE Ellé-Isole-Laïta a été fixé par arrêté interpréfectoral le 20 juillet 2001. Les membres de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) ont été désignés par l'arrêté interpréfectoral du 2 juillet 2002 (CLE modifiée par l'arrêté du 28 juillet 2004). La CLE a adopté son règlement intérieur le 9 juillet 2002 et arrêté son fonctionnement en 5 groupes thématiques, le 10 septembre 2002. Le Préfet du Finistère est le Préfet coordonnateur du fait de la position administrative du bassin sur 3 départements.

Le périmètre du SAGE recouvre la totalité du bassin versant hydrographique Ellé-Isole-Laïta (917 km<sup>2</sup>). 38 communes sont comprises en partie ou en totalité dans ce périmètre.

Les cinq enjeux du SAGE sont identifiés dès le démarrage de l'élaboration, un sixième enjeu transversal, sera défini par la CLE par la suite :

- Enjeu transversal : préalable nécessaire à la mise en œuvre du SAGE : création d'une organisation de la mise en œuvre du SAGE. Il s'agit de mettre en place une structure dont les principales missions seront la coordination et le suivi du SAGE voire la maîtrise d'ouvrage d'actions (hors travaux) ;
- Enjeu 1 : une gestion quantitative de la ressource en eau équilibrée, en particulier lors des périodes de crise à l'étiage, visant à satisfaire les usages et leurs perspectives d'évolution ainsi qu'à respecter la réglementation relative aux débits réservés sur l'Isole et l'Ellé ;
- Enjeu 2 : réduire plus encore le risque d'inondation pour des événements d'occurrence régulière (entre 10 à 20 ans) que les progrès réalisés depuis les crues de 2001 ;
- Enjeu 3 : atteindre :
  - o le bon état des cours d'eau en prenant en compte leurs caractéristiques

- hydromorphologiques ;
- un fonctionnement des zones humides qui soit optimal pour la préservation de leurs valeurs patrimoniales et de leurs fonctionnalités avérées (épuration, régulation hydrologique ...)

et respecter l'objectif de non-dégradation de l'état actuel sur les milieux aquatiques et notamment ceux en bon état ;

- Enjeu 4 : obtenir une qualité physico-chimique des eaux de surface et souterraines sur le bassin versant permettant d'atteindre le bon état et de satisfaire les usages ;
- Enjeu 5 : garantir les fonctionnalités de l'estuaire et les usages qui y sont associés en particulier un niveau de contaminations bactériologiques compatibles avec un classement B des zones conchyliques.

La hiérarchisation des enjeux présentée ci-dessus correspond à l'ordre d'importance donné à chaque enjeu par les membres de la CLE sur le territoire du SAGE. Cet ordre est également celui dans lequel les enjeux sont traités au sein du plan d'aménagement et de gestion durable.

Les objectifs du projet ont été définis afin de répondre aux enjeux du SAGE. Ils sont déclinés en orientations stratégiques puis en mesures et action.

## 1.2 Contenu

Comme le prévoit la Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, le document de SAGE est organisé autour de deux documents : le plan d'aménagement et de gestion durable des eaux et des milieux aquatiques (PAGD) et le règlement du SAGE. Ces 2 documents sont accompagnés de fiches action (déclinaison opérationnelle du SAGE) et d'un atlas cartographique.

## 1.3 Cohérence avec les autres plans et programmes

Le SAGE s'inscrit dans un contexte juridique préexistant et l'articulation avec d'autres plans doit assurer la cohérence de l'ensemble réglementaire. Certains plans s'imposent au SAGE, tandis que d'autres doivent lui être compatibles. Ainsi, la compatibilité dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques est définie par la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et sera précisée par ses décrets d'application. Cette loi est traduite dans le Code de l'environnement.

### *Les documents qui s'imposent au SAGE*

**Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne** définit les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau dans le bassin versant. Il définit le cadre des SAGE et a un rôle de guide dans l'élaboration et l'application des SAGE. Le projet de SAGE Ellé-Isole-Laïta doit être compatible avec le SDAGE de bassin au vu de l'article L.212-5 du Code de l'Environnement.

Après son adoption par la CLE, le projet de SAGE est présenté pour avis au Comité de bassin

Loire-Bretagne qui vérifie la compatibilité du SAGE avec le SDAGE.

Le SDAGE Loire-Bretagne approuvé en 1996, est actuellement en révision. Ce nouveau SDAGE entrera en application en janvier 2009. Le projet de Sage Ellé-Isole-Laïta prend donc en compte le projet de SDAGE.

*Le tableau suivant indique la prise en compte des grandes orientations du projet de SDAGE de 2009 au sein du projet de SAGE Ellé-Isole-Laïta.*

SDAGE 2009	SAGE Ellé-Isole-Laïta (enjeux concernés)
1. Repenser les aménagements des cours d'eau	E3
3. Réduire la pollution organique	E5
4. Maîtriser la pollution par les pesticides	E4
5. Maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses	E5
6. Protéger la santé en protégeant l'environnement	E4 ; E5
7. Maîtriser les prélèvements d'eau	E1
8. Préserver les zones humides et la biodiversité	E3
9. Rouvrir les rivières aux poissons migrateurs	E3
10. Préserver le littoral	E5
11. Préserver les têtes de bassins versants	E3
12. Crues et inondations	E2
13. Renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques	Enjeu Transversal (E.T.)
14. Mettre en place des outils règlementaires et financiers	ET
15. Informer, sensibiliser, favoriser les échanges	ET

### *Les documents qui doivent être compatibles avec le SAGE*

- **Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)** visent à définir les orientations d'aménagement. Il s'agit de mettre en cohérence les choix pour l'habitat et les activités, en tenant compte des possibilités de déplacement ou des aires d'influence des équipements. Ils visent aussi à structurer les espaces bâtis, en limitant la consommation de nouveaux espaces.

Le bassin versant Ellé-Isole-Laïta est concerné par le SCot de la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé (en fin d'élaboration) et celui du Pays de Lorient (exécutoire depuis le 4 mars 2007).

- **Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)** représente le principal document d'urbanisme de planification de l'urbanisme communal ou éventuellement intercommunal. Il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, dites loi SRU. Le PLU vise à planifier les projets d'une commune en matière d'aménagement, de traitement de l'espace public de paysage et d'environnement.

Au 31 décembre 2007, sur les 38 communes du bassin versant, 2 ont un PLU approuvé, 2 ont un PLU en cours d'élaboration et 9 un POS. Par ailleurs, 4 communes ont une carte

communale.

Depuis la loi du 21 avril 2004 transposant la directive 200/60/CE, les documents d'urbanisme (SCoT, PLU) doivent être rendus compatibles avec les objectifs définis par le projet de SAGE dans un délai de 3 ans à compter de l'approbation préfectorale de ce dernier.

- **Les Schémas départementaux des carrières** : le schéma départemental des carrières du Finistère a été approuvé par le Préfet du Finistère le 5 mars 1998 et celui du Morbihan par le Préfet du Morbihan le 12 décembre 2003.

### *Les documents que le SAGE doit prendre en compte*

- **Natura 2000**, sur le périmètre du SAGE, 3 zones sont inscrites au réseau européen de sites Natura 2000. Il s'agit de :
  - Rivière Laïta,
  - Rivière Ellé,
  - Complexe des Montagnes Noires.
- **Les Schémas départementaux à vocation piscicole (SDVP) et les Plans Départementaux pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG)**. Ces documents ont été pris en compte lors de l'élaboration de l'état des lieux et du diagnostic.
- **Les programmes d'actions de la Directive Nitrates,**
- **Le plan de gestion des poissons migrateurs.**

## 2 – Analyse de l'état initial de l'environnement

### 2-1 Caractéristique physique du bassin versant

#### *Le réseau hydrographique*

Le bassin versant hydrographique associé aux rivières Ellé, Isole ainsi qu'à l'estuaire de la Laïta couvre une superficie de 917 km<sup>2</sup>. Le périmètre retenu pour l'élaboration du SAGE correspond à cette entité hydrographique, **il constitue une unité cohérente de gestion**. Ce territoire regroupe 38 communes réparties sur 3 départements (Morbihan, Finistère et Côtes d'Armor).

Les bassins versants Ellé-Isole-Laïta ont été divisés en 8 sous-bassins versants (Cf. carte n°3 Etat des lieux du SAGE Ellé-Isole-Laïta). Ces sous-bassins sont associés aux principaux cours d'eau.

Les cours d'eau principaux drainant le bassin versant sont L'Ellé et l'Isole, ils forment la Laïta après leur confluence à Quimperlé.

**L'Ellé** prend sa source dans les Côtes d'Armor sur le territoire de la commune de Mellionec à une altitude de 220 m à la limite orientale des Montagnes Noires. De nombreux affluents de l'Ellé proviennent également des Montagnes Noires (l'Inam, le Moulin du Duc, le Langonnet).

La source de **l'Isole** est localisée dans les Montagnes Noires à 170 m d'altitude sur la commune de Roudouallec dans le Finistère. La rivière s'écoule sur 48 km avant sa confluence avec l'Ellé et draine un bassin versant de 226 km<sup>2</sup>

Ellé et Isole confluent à Quimperlé pour former **la Laïta** sous influence des marées et située à environ 2 m au-dessus du niveau de la mer. D'une longueur de 17 km et d'une largeur de 50 à 300 m, l'estuaire de la Laïta débouche en mer par l'anse du Pouldu.

#### *Géologie ; hydrogéologie*

Le socle armoricain compose l'ensemble du bassin versant Ellé - Isole - Laïta. Ce massif armoricain couvre, à l'ouest de la France, une superficie de 65 000 km<sup>2</sup>. A ces formations géologiques de socle sont associées des niveaux d'altérites de puissances variables.

Les réserves aquifères rencontrées dans le massif armoricain sont essentiellement développées dans deux types de contextes : les formations altérées superficielles (altérites) et le socle fissuré.

Les altérites donnent naissance à de nombreuses sources, de faible débit et correspondant aux nappes captées par les ouvrages traditionnels (puits fermiers et anciens captages communaux).

Les niveaux inférieurs sont constitués par le socle fissuré. Ce milieu affleurant ou non correspond à la roche saine où les circulations d'eau dépendent des réseaux plus ou moins denses de fissures ou de fractures.



## *Hydrologie des cours d'eau du bassin versant*

On observe une homogénéité des régimes hydrologiques des cours d'eau sur le bassin pour les basses eaux. L'homogénéité est moins respectée pour les mois d'hiver. Le bassin présente une organisation géologique permettant de distinguer deux ensembles géologiques : les formations schisteuses sur le bassin de l'Isole et de l'Inam, et granitiques sur le haut bassin de l'Ellé et de l'Aër. Le graphique suivant présente l'enveloppe des débits spécifiques mensuels (débits moyens mensuels rapportés à 1 km<sup>2</sup> de bassin versant) des stations du bassin.

## **2-2 Caractéristique socio-économiques**

### *Le secteur industriel*

En 2004, plus de 2000 établissements des secteurs primaires, secondaires et tertiaires sont recensés sur le territoire du SAGE ; ils y emploient plus de 11600 salariés.

Les établissements de moins de 5 salariés dominent ils représentent plus de 80% du total. Seuls 19 établissements comptent plus de 100 salariés. Les entreprises de plus de 19 salariés comptent pour 1% des établissements du bassin mais elles emploient plus de 45% des salariés.

On observe que 20% des salariés travaillent dans des entreprises agroalimentaires, en 2006 l'industrie agroalimentaire du bassin versant représente plus de 900 000 kEuros de chiffres d'affaires. L'Industrie papetière représente quant à elle 159 000 kEuros. L'ensemble du secteur industriel englobe plus de 50% des emplois du bassin.

### *Le secteur agricole*

Le nombre de siège d'exploitation sur le bassin versant est de 899 (sources MSA 2005 en complément des données du RGA 2000). Les exploitations du territoire sont majoritairement des exploitations individuelles, le tiers de ces exploitations est employeur de main d'œuvre.

L'agriculture sur le bassin possède un chiffre d'affaire annuel d'environ 250 000 kEuros. Les productions agricoles sont fortement liées à l'industrie agroalimentaire du bassin.

### *Le tourisme sur le territoire du bassin versant*

Le bassin versant Ellé-Isole-Laïta connaît une fréquentation touristique importante avec un gradient positif de l'amont vers l'aval du bassin. Les pics de fréquentations sont localisés sur la période juillet-août. La franche littorale a connu et connaît un développement important des constructions de résidences secondaires (70% des nuités 'touristiques' de la zone).

Concernant les activités de loisirs, on peut citer le canoë-kayak (Ellé-Laïta) ainsi que la pêche. La pratique de la pêche à pieds récréative est interdite dans l'estuaire du fait du classement en zone C et D.

## **2-3 La ressource en eau : enjeu prioritaire**

Les eaux superficielles et souterraines du bassin versant sont sollicitées pour répondre aux besoins exprimés pour la production d'eau potable, pour l'agriculture et l'industrie.

Concernant la production d'eau potable, même si les stations de pompage en rivière sont largement moins nombreuses, en nombre, que les captages souterrains, la ressource superficielle pourvoit principalement à cet usage. A l'échelle du bassin versant, 70% du volume d'eau potable distribué provient des prélèvements dans les eaux superficielles. L'hydraulicité des cours d'eau du bassin versant se caractérise par un contraste saisissant entre les débits observés les mois d'hiver et les mois d'été.

En termes de volumes, les besoins en eau concernent :

- L'alimentation en eau potable (14%) ;
- L'abreuvement des animaux (31%) ;
- Les prélèvements industriels (55%), remarque : le taux de restitution au milieu des eaux prélevées par les industriels, après épuration, est de 87% du volume.

Pour le sous bassin versant de l'Ellé, les débits naturels en étiage sont déjà très faibles et les prélèvements qui y sont pratiqués jouent finalement à la marge sur le respect ou non du dixième du module dans l'Ellé et ses affluents. Dans le cas de l'Isole, qui dispose d'un soutien d'étiage naturel plus fort, les prélèvements, notamment ceux situés à l'aval du sous bassin versant, ont une influence très forte sur les débits d'étiage.

## 2-4 Inondation : gestion des crues et des risques

Les phénomènes d'inondations concernent essentiellement les communes de Quimperlé et de Scaër ainsi que les entreprises localisées au fil de l'eau.

Les crues sur le périmètre du SAGE sont majoritairement issues de perturbations atlantiques hivernales, les crues les plus importantes intervenant principalement pendant la période décembre – février et étant marquées par une forte pluviosité dans les deux à trois jours précédant la crue. L'influence de la marée se fait sentir sur l'ensemble de l'estuaire de la Laïta jusqu'à Quimperlé.

Quelques crues dommageables ont également été recensées à la suite d'orages estivaux intenses notamment dans la partie amont du bassin versant de l'Isole et sur le Dourdu, affluent rive droite de la Laïta.

## 2-5 Le milieu aquatique et les zones humides à préserver et à gérer

### *Le milieu aquatique*

La spécificité du territoire se traduit par la présence d'espèces migratrices qui partagent leur cycle vital entre les eaux douces et salées. Parmi ces espèces, l'une d'entre elle, le saumon atlantique, représente un enjeu patrimonial et halieutique fort dans la mesure où il est recherché et protégé par les pêcheurs. L'anguille autre espèce migratrice est également présente dans les eaux du bassin versant. La truite fario d'intérêt halieutique certain est localisée dans les cours d'eau du bassin versant.

La qualité biologique des eaux (peuplements piscicoles, présence des invertébrés benthiques et des diatomées) est jugée très bonne au regard des suivis effectués sur le bassin versant.

Cependant, la connaissance historique des populations de truites fario et de saumons atlantique montre que les populations actuelles se situent en deçà du potentiel des eaux du bassin.

Les pressions exercées sur les milieux aquatiques sont multiples mais correspondent à une diminution de la capacité d'accueil sous l'influence principale de deux phénomènes conjugués :

- Pollution physico-chimique et colmatage des fonds,
- Altération du continuum hydrographique.

### *Les zones humides*

Les zones humides occupent un fort pourcentage de l'espace naturel du bassin versant Ellé-Isole-Laïta.

Selon que l'on privilégie une approche milieux ou fonctions, le recensement des zones humides peut changer et englober un nombre variable de zones de densité plus ou moins forte. Il importe donc de bien cadrer la définition de la zone humide afin de définir clairement l'enveloppe sur laquelle portent les résultats et les analyses présentées.

Les zones humides, selon la loi sur l'eau de janvier 1992, correspondent aux « terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. La végétation quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une période de l'année ». Cette définition est donc assez large. Différentes pressions s'exercent sur les zones humides et tendent à altérer leurs effets sur la biodiversité, la quantité et la qualité des eaux.

## **2-6 La qualité des eaux : relativement préservée**

La qualité des eaux sur le périmètre du SAGE peut être caractérisée par les trois points suivants :

- Evolution dans le sens d'une amélioration. Les années 1990 ont marqué un pas décisif dans la dynamique de reconquête de la qualité des eaux suite aux travaux opérés pour la mise en œuvre de stations de traitement par les industriels, les collectivités et par des actions de préservation de la qualité de l'eau de la profession agricole.
- A l'échelle du bassin, la qualité des eaux montre une concentration de l'amont vers l'aval pour différents paramètres.
- Cependant, différents objectifs fixés par le SDAGE Loire Bretagne de 1996 au niveau des points nodaux situés sur la Laïta ne sont pas satisfaits de manière chronique. Les non-conformités observées portent, à des niveaux variables et de façon plus ou moins répétitive, sur le carbone organique dissous, les nitrates et le phosphore total. Il faut noter que ces objectifs ne seront plus applicables à partir de 2009 (date de validation du nouveau SDAGE). Le projet de SDAGE fixe un objectif de bon état en 2015 pour l'ensemble des masses d'eau identifiées dans le périmètre du SAGE. Aujourd'hui ces masses d'eau respectent déjà cet objectif (selon la définition actuelle du bon état, circulaire de 2005).

De nombreuses activités peuvent contribuer à la pollution des eaux du bassin. Les principales sont l'agriculture, les eaux usées domestiques et les industries.

Les pollutions diffuses correspondent aux produits utilisés dans le cadre des activités agricoles réparties sur l'ensemble du territoire.

Il convient également de s'intéresser aux pollutions que nous nommerons « dispersées » et qui correspondent aux rejets localisés, mais nombreux, et associés aux assainissements individuels, aux stations d'épuration collectives ou industrielles ; la pollution peut, dans leur cas, être quantifiée en comparant les résultats de mesures en amont et en aval du rejet.

## 2-7 L'estuaire : enjeu transversal

La qualité des eaux estuariennes ne permet pas de satisfaire à l'objectif « conchyliculture » défini par le SDAGE pour la zone nodale. Cet objectif est de classe B alors que le classement de l'estuaire le divise en deux zones respectivement affectées en classe C et D. Le classement B l'est au sens de la réglementation relative aux zones de production de coquillages vivants. La zone D n'est pas nécessairement liée au suivi de la qualité mais plutôt à l'absence de données. Quant à la zone C, elle serait en évolution positive selon les derniers constats.

Cependant la qualité des eaux estuariennes l'amélioration est à souligner. L'estuaire était un milieu azoïque jusque dans le milieu des années 1970. Les eaux de la Laïta étaient alors soumises à des pollutions supérieures à la capacité d'acceptation du milieu. Des efforts significatifs d'épuration des rejets industriels et urbains ont été consentis. La profession agricole a également portée des actions spécifiques destinées à réduire la pression sur la qualité des eaux

## 3 – Justification du projet et alternatives

L'état des Lieux puis le Diagnostic ont identifié les secteurs dégradés du bassin versant. Afin de réduire ou supprimer ces dégradations, la phase pivot de l'élaboration du SAGE Ellé-Isole-Laïta a consisté en l'écriture de scénarios associant les objectifs visés aux différents enjeux définis. Cette phase a abouti, à partir de la situation actuelle et de l'analyse des tendances en ce qui concernent les milieux et les usages, à l'établissement de scénarios basés sur des actions tendant vers le même sens, mais d'ambition plus ou moins marquées.

La construction des scénarios s'articule en deux temps :

- **Élaboration du scénario tendanciel** ce premier scénario a pour objectif de décrire l'état de fait prévisible à échéance 10 ans pour chacun des enjeux en fonction : des tendances d'évolution des activités et des pressions qu'elles induisent sur l'eau et les milieux aquatiques. Ces actions sont d'ores et déjà en cours ou programmées.
- **Élaboration de scénarios alternatifs** est basée sur les moyens à mettre en place pour atteindre des objectifs satisfaisants pour les enjeux où les conclusions du scénario tendanciel ne répondent pas aux attentes des acteurs

locaux. Ainsi, un scénario alternatif se définit à la fois par l'atteinte d'un état souhaité ou d'un objectif et les moyens qui peuvent être mis en place pour y arriver. Ces scénarios analysent des stratégies alternatives possibles intégrant des actions aux objectifs plus ambitieux, mais de ce fait plus lourdes à mettre en œuvre. Ils intègrent souvent en effet des efforts supplémentaires de la part des acteurs concernés et des coûts financiers plus élevés.

Les choix proposés à la CLE portent donc sur des scénarios (pour chaque scénario des objectifs et des moyens associés). Pour certains thèmes cependant, les scénarios ne sont pas exclusifs et des scénarios mixtes sont envisagés.

Les orientations retenues par la CLE sont représentées dans le tableau ci-dessous :

ENJEUX	OBJECTIFS ASSOCIES	CHOIX DES MOYENS
Gestion Quantitative De la Ressource En eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Satisfaire les usages en tenant compte de leurs perspectives d'évolution.</li> <li>Respecter la réglementation relative aux débits réservés sur l'Isole et l'Ellé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mener une politique d'économie d'eau,</li> <li>Augmenter et optimiser la gestion de ressources alternatives,</li> <li>Si nécessaire réaliser un soutien à l'alimentation en eau potable,</li> <li>Mise en place d'un calendrier d'action.</li> </ul>
Inondations Et Gestion des crues	Réduire d'avantage les risques d'inondations pour des événements pouvant survenir tous les 10 ans ou 20 ans.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtriser et réduire le ruissellement,</li> <li>Améliorer la gestion des écoulements,</li> <li>Mieux connaître les impacts du comblement de l'estuaire.</li> </ul>
Milieux Aquatiques Et Zones humides	<ul style="list-style-type: none"> <li>Garantir le bon état « hydromorphologique » des cours d'eau et notamment celui du chevelu,</li> <li>Préserver le patrimoine biologique et les autres fonctionnalités des zones humides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la connaissance de ces milieux,</li> <li>Gérer et protéger ces espaces.</li> </ul>
Qualité des Eaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Garantir/maintenir le bon état physico-chimique des eaux de surface au-delà des cours d'eau principaux ainsi que celui des eaux souterraines,</li> <li>Satisfaire l'objectif B pour les eaux conchylicoles,</li> <li>Restaurer la qualité physico-chimique et écologique du Dourdu pour atteindre le bon état</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la connaissance (paramètres, sources de pollution),</li> <li>Mettre en place des programmes d'actions hiérarchisées.</li> </ul>
Estuaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Satisfaire l'objectif B pour les zones conchylicoles</li> <li>Améliorer la connaissance du fonctionnement estuarien et de ses rôles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect de l'objectif B</li> <li>Améliorer la connaissance</li> </ul>

## 4 – Analyse des effets

Le SAGE est un document qui a, par principe, la vocation d'améliorer les conditions environnementales à travers une gestion intégrée de l'eau sous toutes ses formes. Le projet de SAGE Ellé-Isole-Laïta est la résultante de la concertation entre les acteurs de l'eau ; il est la solution la plus favorable à l'environnement.

Le tableau ci-dessous décrits les impacts des enjeux du SAGE Ellé-Isole-Laïta sur les compartiments environnementaux :

- Enjeu 1 : Gestion quantitative de la ressource en eau,
- Enjeu 2 : Inondations et gestion des crues,
- Enjeu 3 : Milieux aquatiques et zones humides,
- Enjeu 4 : Qualité de l'eau,
- Enjeu 5 : Estuaire.

Les 7 compartiments environnementaux retenus sont :

- La ressource en eau,
- Les Milieux aquatiques,
- La faune et la flore,
- Les sols,
- La qualité de l'air,
- Les paysages,
- La santé publique.

<b>Enjeu 1 : Gestion quantitative de la ressource en eau</b>		
<i>Effets</i>	<i>Impact</i>	<i>justification</i>
La ressource en eau	Positif ++	Ressource suffisante en terme de qualité et de quantité, diminution du risque de pénurie
Les Milieux aquatiques	Positif +	Etiages atténués
La faune et la flore	Positif +	Maintient des espèces en périodes de crise en milieu aquatiques et zones humides
Les sols	Nul	aucune
La qualité de l'air	Nul	aucune
Les paysages	Positif	Maintient d'une végétation
La santé publique	Positif +	Eau de qualité en période d'étiage

<b>Enjeu 2 : Inondations et gestion des crues</b>		
<i>Effets</i>	<i>Impact</i>	<i>justification</i>
La ressource en eau	Positif +	Maintient de la qualité de l'eau
Les Milieux aquatiques	Positif +	Maintient, gestion et réhabilitation de ces milieux
La faune et la flore	Positif +	Réhabilitation des zones humides
Les sols	Nul	Lessivage et imperméabilisation des sols atténués
La qualité de l'air	Nul	aucune
Les paysages	Positif	Préservation de haies et talus, gestion des eaux pluviales
La santé publique	Positif +	Atténuation du risque sur les personnes



<b>Enjeu 3 : Milieux aquatiques et zones humides</b>		
<i>Effets</i>	<i>Impact</i>	<i>justification</i>
La ressource en eau	Positif +	Maintient de la qualité de l'eau, aspect quantitatif en période d'étiage
Les Milieux aquatiques	Positif ++	Maintient, gestion et réhabilitation de ces milieux
La faune et la flore	Positif ++	Réhabilitation des zones humides
Les sols	Positif	Lessivage et imperméabilisation des sols atténués
La qualité de l'air	Nul	aucune
Les paysages	Positif	Préservation de haies et talus, gestion des eaux pluviales
La santé publique	nul	Aucune

<b>Enjeu 4 : Qualité de l'Eau</b>		
<i>Effets</i>	<i>Impact</i>	<i>justification</i>
La ressource en eau	Positif +	Maintient de la qualité de l'eau
Les Milieux aquatiques	Positif ++	Préservation générale
La faune et la flore	Positif ++	Préservation générale
Les sols	Nul	Pas de transferts de polluants
La qualité de l'air	Nul	aucune
Les paysages	Positif	Eau de qualité : qualité paysagère
La santé publique	Positif +	Eau potable de qualité

<b>Enjeu 5 : Estuaire</b>		
<i>Effets</i>	<i>Impact</i>	<i>justification</i>
La ressource en eau	Positif +	aucune
Les Milieux aquatiques	Positif +	Préservation générale
La faune et la flore	Positif +	Préservation générale
Les sols	Nul	aucune
La qualité de l'air	Nul	aucune
Les paysages	Positif	Valorisation de ce territoire entraînera une amélioration de la qualité paysagère
La santé publique	Positif +	Baignade, ramassage de coquillage

## 5 – Mesures correctrices et suivi

### 5-1 Mesures correctrices

Le SAGE est par définition un document à vocation environnementale. Les dispositions qu'il propose ont toutes pour objectif la non détérioration et l'amélioration des milieux liés à l'eau et ont parfois indirectement un impact positif sur les autres volets (sols, paysage, équilibre, santé publique) afin d'atteindre le bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques. En conséquence il n'a pas été jugé opportun d'apporter de mesure correctrice.

## 5-2 Suivi

En parallèle de la rédaction des documents du SAGE des fiches actions ont été élaborées. Ces fiches sont destinées à faciliter la mise en œuvre du SAGE Ellé-Isole-Laïta. Il s'agit d'une déclinaison 'opérationnelle' du document de planification.

Ces fiches sont constituées par enjeu :

- D'un rappel de l'objectif,
- Du type de mise en œuvre (communication, réglementaire, orientation de gestion, aménagements, travaux connaissance, fédération, coordination),
- D'un calendrier,
- **D'indicateurs associés.**

Ces indicateurs sont de 2 types :

- **De moyens**
- **De résultats**

Ces indicateurs doivent permettre à la Commission Locale de l'Eau d'évaluer et d'orienter voire réorienter la mise en œuvre du SAGE mais également aux financeurs d'ajuster leur soutien.

## 6 – Résumé non techniques et méthodes

Institué par la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, l'élaboration du SAGE a pour objectif de mettre en place un outil de planification à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente, en l'occurrence les bassins versants de l'Ellé, de l'Isole et de la Laïta. L'outil doit permettre de veiller à un équilibre entre les activités économiques et la protection de l'eau et des milieux aquatiques : les usages et les usagers.

### Qu'est-ce qu'un SAGE ?

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux établit une stratégie de gestion de l'eau, aussi bien en terme de qualité que de protection contre les inondations ou encore d'identification des milieux aquatiques sensibles, pour une période de 10 ans. Il fait l'objet d'un arrêté préfectoral suite à son approbation par la CLE

### Un SAGE : Pourquoi ?

L'initiative du SAGE Ellé-Isole-Laïta revient aux acteurs locaux. Ceux-ci se sont adressés au Préfet coordonnateur de bassin afin de lancer la procédure d'établissement du périmètre du SAGE. En effet des enjeux très forts dans le domaine de l'eau sont localisés sur ce bassin. Ces enjeux sont les suivants :

- *Organisation de la mise en œuvre du SAGE (création d'une structure porteuse)*



- La ressource en eau et la gestion des étiages
- Les inondations et gestion des crues
- Les milieux aquatiques et les zones humides
- La qualité des eaux
- L'estuaire de la Laïta

## Le SAGE : quelles orientations ?

Les différentes étapes d'élaboration du SAGE ont permis d'annoncer des grandes orientations déclinées en prescription puis en action pour chaque enjeu.

Ces grandes orientations sont les suivantes par :

### *Enjeu Transversal : Mise en œuvre du SAGE par une structure bien identifiée*

Cela correspond à la mise en place d'une structure propre à la mise en œuvre du SAGE Ellé-Isole-Laïta, renforçant l'approche globale de bassin versant.

### *Enjeu 1 : La ressource en eau et les étiages.*

En préservant le bon état écologique des masses d'eau du bassin versant, il s'agit de combiner un développement économique équilibré et de satisfaire l'ensemble des usages dans un cadre réglementaire bien défini.

### *Enjeu 2 : Inondation et gestion des crues.*

L'orientation principale demeure dans la poursuite de la réduction des risques inondations liés à des événements de faibles périodes de retour, en améliorant notamment la maîtrise des ruissellements aussi bien en contexte urbain qu'en milieu rural ou par la mise en place de ralentissement dynamique.

### *Enjeu 3 : Milieux aquatiques et zones humides.*

La traduction de l'évolution de ces milieux en termes d'objectifs pour cet enjeu demeure dans la préservation du patrimoine biologique et des autres fonctionnalités des zones humides et en garantissant le bon 'état hydrologique' des cours d'eau.

### *Enjeu 4 : Qualité de l'eau*

La préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau se fera par le maintien du bon état physico-chimique des eaux de surface au-delà des cours d'eau principaux ainsi que celui des eaux souterraines et par la satisfaction de l'objectif B dans les zones conchylicoles (enjeu 5).

Le projet de SAGE est cohérent avec les autres plans et programmes locaux. D'une part, il prend en compte l'objectif de la Directive Cadre sur l'Eau : atteindre le bon état écologique des masses d'eau en 2015. D'autres part des indicateurs permettront à la Commission Locale de l'Eau de suivre et évaluer et réajuster la mise en œuvre du SAGE Ellé-Isole-Laïta.

La mise en oeuvre Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins versants ELLE – ISOLE – LAITA concerne l'ensemble des acteurs ayant participé à l'élaboration du document de planification : **les usagers du territoire.**